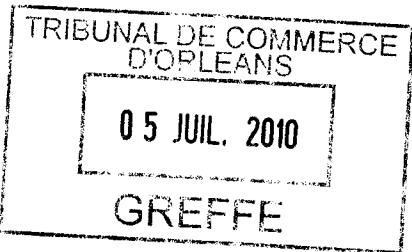


A 3592

S.N. C.M.G.  
SAS au capital de 160 000 euros  
Siège social : 28 avenue de la Gare  
45340 BEAUNE LA ROLANDE  
402 113 872 RCS ORLEANS



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2010

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Le 23 mars 2010 à 11 heures, les Associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Madame Florence GAILLARD préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Sont présents à la réunion :

- La société V3G, représentée par Richard VITALEC, cogérant  
Propriétaire de ..... 1 997 actions
  - Monsieur Gilles GAILLARD  
Propriétaire de ..... 1 action
  - Monsieur Jacques GRANGER  
Propriétaire de ..... 1 action
  - Monsieur Patrick GODAT  
Propriétaire de ..... 1 action
- 

**Ensemble, deux mille actions, ci ..... 2 000 actions**

Le Président constate que les Associés présents réunissant l'intégralité des actions, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des Associés :

- Les comptes annuels,
- Le rapport de gestion du Président,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions,

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un nouveau Président.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Il présente également les comptes annuels.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

[ ... ]

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Président de Madame Florence GAILLARD est arrivé à son terme à l'issue de l'Assemblée et que cette dernière n'a pas souhaité voir son mandat renouvelé.

Elle décide de nommer en remplacement la société V3G, SARL dont le siège est à BEAUNE LA ROLANDE (45340), 28 avenue de la Gare, RCS ORLEANS 438 841 223, représentée par Monsieur Richard VITALEC, cogérant.

Cette nomination est faite jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, notamment au Cabinet FIDAL – 6 cours Victor Hugo – ORLEANS (45100), à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

